

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

- Dans notre école, chaque élève a le droit fondamental d'évoluer dans un environnement sain, inclusif et sécuritaire, à l'abri de toute forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou sexuelle. La sécurité et le bien-être de notre communauté sont au cœur de nos priorités.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

- Les élèves se sentent en sécurité dans notre milieu.
- Les élèves et les intervenants dénotent que la façon dont les élèves se parlent entre eux est un enjeu.
- La constance et la cohérence des interventions des membres du personnel auprès des élèves sont également un point de vigilance.

Priorités

Améliorer la qualité des échanges verbaux entre les élèves et les membres du personnel.
La façon dont les élèves se parlent entre eux. – Instauration d'une charte du civisme pour encadrer les échanges dans l'établissement.

Enseignement explicite des comportements attendus dans les différents lieux de l'école en lien avec nos trois valeurs. – Matrice des comportements affichée dans les différents lieux et enseignement réalisé de ces comportements attendus.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Informar les parents de notre plan de lutte et de nos trajectoires d'intervention par une communication courriel en début d'année, mais également lors de la première rencontre de niveau qui se déroule à l'Assemblée générale des parents de début d'année.

- Avoir une approche bienveillante auprès des parents de jeunes intimidateurs afin de les soutenir dans l'accompagnement de leur enfant.
- Soutenir à court et moyen terme les parents des jeunes victimes d'intimidation grâce à des actions rapides, des suivis auprès d'eux et une référence à des ressources d'aide au besoin.
- Gestion rigoureuse des absences.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Équipes complètes par niveau afin d'assurer un suivi et un encadrement rigoureux des élèves
- Trajectoires d'intervention claires
- Ateliers de sensibilisation, semaines thématiques
- Inclusion, entre autres des élèves d'adaptation scolaire dans les activités
- Enseignement explicite des comportements attendus

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- S'assurer que la victime est en sécurité
- Référer la victime à un intervenant de son niveau pour une rencontre
- Informer la direction adjointe
- Informer les parents
- Consigner les événements et les interventions

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Assurer un suivi dans les jours / semaines suivantes auprès des personnes impliquées
- Offrir du soutien ou faire une référence au besoin pour l'élève victime
- Offrir du soutien ou faire une référence au besoin pour l'élève intimidateur
- Suspension interne / externe
- Contacter au besoin le policier-école pour de la sensibilisation ou le dépôt d'une plainte

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Par courriel ou par téléphone auprès des intervenants ciblés du niveau ou à l'adresse courriel etchemins@cssdn.gouv.qc.ca
- En personne auprès des intervenants de l'école

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

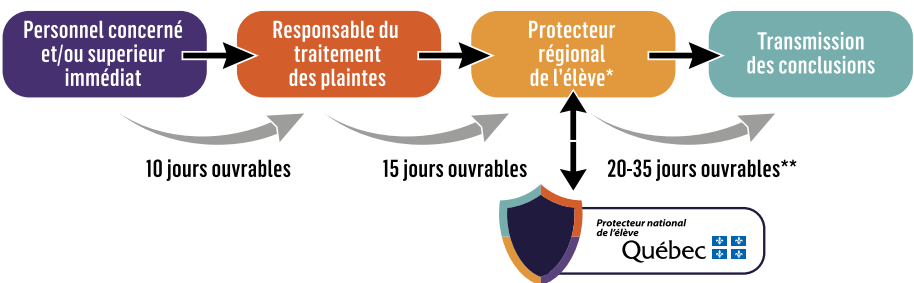
Remplir un [formulaire de plainte](#).

Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire. Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : _____

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

Bonifier la cohérence des interventions dans l'école et en classe par des actions simples et plus efficaces

- Continuer de développer le sentiment d'appartenance au milieu
- Gérer les écarts de langage – la façon dont les élèves se parlent entre eux et s'adressent aux adultes de l'école
- Améliorer la constance et la cohérence dans les interventions des membres du personnel auprès des élèves.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Mise en place d'une communauté d'apprentissage professionnelle sur le climat scolaire positif et la socialisation, impliquant toute l'équipe de direction, un enseignant par niveau, deux professionnels et 2 techniciens en éducation spécialisée.

- Création d'une matrice des comportements attendus dans tous les lieux de l'école selon nos valeurs de respect, de collaboration et d'engagement qui sera affichée dans les lieux l'an prochain et enseignée explicitement à tous les élèves
- Création de la charte du civisme
- Révision du code de vie de l'école.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Un message plus cohérent et un langage commun adopté par tous les membres de l'équipe-école.

- Des priorités clairement énoncées qui permettront plus de cohérence dans les interventions des membres du personnel
- Une charte du civisme qui permettra d'enseignement explicitement le langage et les attentes envers le niveau de langage employé dans l'établissement
- Des règlements revus et approuvés par tous, qui en assureront une application plus uniforme et cohérente.